

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 Avril 2023 à 18h30

Date de la convocation : le 30 Mars 2023

Membres présents : MM. AMIAUD Dominique, ARROYO Patrick, LAMBERT Xavier, MOREAU Guy, TONIN Nicolas, Mme MARSAUD Marie-Sophie, MM. BABIN Cédric, CHENU Dominique, VINCENT Réjane, M. VINCENT David

Membres absents excusés : Mme AMIAUD Amandine

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Xavier

Ordre du jour :

- 1) Vote du Compte administratif,
- 2) Vote du Compte de Gestion
- 3) Affectation du résultat,
- 4) Vote du Budget,
- 5) Vote des Subventions,
- 6) Vote des Taux,
- 7) Questions diverses.

* Vote du Compte administratif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique AMIAUD vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	338 795,80
	Réalisé :	257 261,41
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	338 795,80
	Réalisé :	158 156,79
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	678 623,13
	Réalisé :	279 570,76
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	678 623,13
	Réalisé :	712 516,42
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 99 104,62
Fonctionnement :	432 945,66
Résultat global :	333 841,04

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, M. Guy MOREAU prends la présidence, et accepte à l'unanimité des membres présents le Compte administratif.

* Vote du Compte de Gestion

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les membres du Conseil Municipal ne peuvent valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*** Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique AMIAUD après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	77 222,53
- un excédent reporté de :	355 723,13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	432 945,66
- un déficit d'investissement de :	99 104,62
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	99 104,62

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	432 945,66
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	99 104,62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	333 841,04
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	99 104,62

*** Vote du Budget**

Monsieur le Maire nous présente le budget primitif de l'exercice 2022, il rappelle que le Conseil Municipal vote le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissements.

	TOTAL BUDGET DEPENSES	TOTAL BUDGET RECETTES
Section de l'investissement	268 764,62 €	268 764,62 €
Section de fonctionnement	689 441,04 €	689 441,04 €

Délibération adoptée à 10 voix pour.

*** Vote des Subventions**

Monsieur le Maire expose au conseil les demandes de subventions que la commune a reçues cette année.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes demandes et en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions comme ci-dessous :

ACCA	300 €
ADMR Canton de Montendre	450 €
CROIX ROUGE	50 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €
CREATION PARTAGE	300 €
PARENTS D'ELEVES ASSOCIATION	250 €
SOLIDARITE JEUNESSES POITOU-CHARENTES BATELEURS	150 €
MAISON POP CENTRE SOCIO CULTURELLE	200 €
TOTAL	1 850 €

*** Vote des Taux**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les recettes ordinaires du budget primitif 2023 tel qu'il vient d'être établi et les dépenses ordinaires tant obligatoires que facultatives s'équilibrent. Elle ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le poids des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré,

Considérant d'une part, que toutes les compressions de dépenses raisonnablement possibles ont été faites, d'autre part, qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des taxes directes locales,

Fixe les taux comme suit :	Taxe Foncière (bâti)	30,90
	Taxe Foncière (non bâti)	50,60
	Taxe d'habitation	18,82
	C.F.E	20,26

*** Questions diverses**

Les plans et l'étude de transformation de l'ancienne boulangerie en logements est en cours.

FIN DE REUNION
SEANCE LEVEE A 20H00

Dominique AMIAUD

ARROYO Patrick

LAMBERT Xavier

Guy MOREAU

TONIN Nicolas

MARSAUD Marie-Sophie

BABIN Cédric

CHENU Dominique

AMIAUD Amandine

Absente excusée

VINCENT Réjane

VINCENT David